

## Définitions et enjeux de l'agriculture raisonnée, éthique environnementale et responsabilité



### Formation continue adossée

**Dates** Octobre 2026 (2 semaines)

**Lieu** L'Institut Agro - Campus de La Gaillarde  
[2, place Pierre Viala, 34 060 Montpellier](#)

**Public** Salariés ou demandeurs d'emploi  
Étudiants français et internationaux

**Responsable pédagogique** François GAUTIER-PÉLISSIER

**Lien web**



**Certification**



L'article L.6316-4 II du code du travail reconnaît la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur au titre des 4 catégories d'actions concourant au développement des compétences.

# Contact

**Pôle formation continue courte**

**E-mail :** [safco-formations-courtes@institut-agro.fr](mailto:safco-formations-courtes@institut-agro.fr) **Tél :** 04 99 61 30 27

**Adresse :** L'Institut Agro Montpellier – 2 place Pierre Viala Campus La Gaillarde  
34 000 MONTPELLIER

**SIRET :** 130 026 222 00013

---

Cette formation vise à préparer et mettre à niveau les apprenants aux différents séquences en les dotant de connaissances **de base en droit et politiques publiques** et **les sensibilisant aux principales fonctions de l'agriculture** dans le territoire, ainsi qu'aux **spécificités de la relation agroenvironnementale**.



# Objectifs

**Les objectifs de la formation "Définitions et enjeux de l'agriculture raisonnée, éthique environnementale et responsabilité " sont de :**

- Connaître et comprendre le contexte socio-politique, économique et réglementaire de l'agriculture raisonnée.
- Produire dans le cadre d'une agriculture respectueuse de l'environnement et des citoyens.

# Contenu et programme

**La formation est à la carte, il est possible de panacher parmi les 2 séquences suivantes :**

## **Séquence 1 – Introduction, concept et enjeux**

Aborder et appréhender, au travers de chacune des interventions proposées, la diversité des conceptions et des situations de l'agriculture, en lien avec les problématiques économiques, sociales, environnementales et culturelles de durabilité de ce secteur d'activité, dans sa spécificité de "gestionnaire du vivant".

Les interventions/cours fonctionnent sur deux registres :

- l'un "magistral" portant sur les caractéristiques et la problématique de la fonction représentée dans la question de l'articulation agriculture/viticulture, environnement et territoire,
- l'autre "dialogal" entre les intervenants et les apprenants. La réflexion personnelle de ces derniers sera mise en situation face à la fonction dans le débat de société, et face à l'articulation entre le volet professionnel de l'activité et les opinions personnelles.

## **Séquence 2 – Éthique environnementale et responsabilité**

Faire l'apprentissage, à partir de quelques situations préalablement cadrées, et par le biais de l'investissement des étudiants dans différents jeux de rôles :

- de la gestion arbitrée de conflits touchant à l'impact environnemental, et territorial, de pratiques agricoles,
- de la construction de compromis entre acteurs dans la modification de ces pratiques,
- de la prise de conscience des contradictions à trois échelles : acteurs, groupes d'intérêts, ensemble de la collectivité.

# Modalités pédagogiques

Cours, travaux dirigés, travaux de groupe (études de cas).

# Conditions d'admission

La fiche de candidature est à compléter et à envoyer à [romain.bonafos@supagro.fr](mailto:romain.bonafos@supagro.fr)

## À noter

Une formation en présentiel avec les Bachelors Agro Gestion Agronomique et Transitions parcours ViGIEE "Viticulture, Gestion durable Intégrée & Enjeux Environnementaux" et Bachelors Agro Gestion Agronomique et Transitions parcours AGIEE "Gestion durable Intégrée et Enjeux Environnementaux".

## Tarifs

3 500 €

Les repas, les hébergements et les déplacements ne sont pas pris en charge par L'Institut Agro Montpellier.

Tarif indiqué hors taxes, notre organisme étant assujetti à la TVA mais bénéficie d'une exonération pour la formation professionnelle continue conformément aux dispositions de l'article 261 du CGI.

Salariés avec financement employeur ou OPCO, exploitants agricoles avec prise en charge VIVEA, agents Cirad ou INRAE : tarif préférentiel (nous consulter)

Demandeurs d'emploi, personnes en autofinancement : tarif adapté (nous consulter)

Formation non éligible au CPF (Compte Personnel de Formation)

*Dernière mise à jour - 3 février 2026*